



Maison du citoyen

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8 h 30–12 heures et 13 heures–17 heures
vendredi : 8 h 30–12 heures et 13 heures–16 heures
samedi : 9 heures–12 heures (sauf vacances scolaires)

Responsable : **Marie-Pierre Rodriguez.**
Chargée des relations avec les usagers : **Stéphanie Giard.**
Tél. : 02 32 95 83 60
Télécopie : 02 32 95 15 62
Mel : maisonducitoyen@ser76.fr

Maison de justice et du droit

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8 h 30–12 heures et 13 heures–17 heures
vendredi : 8 h 30–12 heures et 13 heures–16 heures
(fermé le mercredi et samedi)

Greffier : **Karine Doyennette**
Tél. : 02 32 95 40 43 | Fax : 02 32 95 40 42
Mel : mjd-st-etienne-du-rouvray@justice.fr



■ Place Jean-Prévost | 76 800 Saint-Étienne-du-Rouvray



Le service public près de chez vous

Maison du citoyen

Maison de justice et du droit

Mairie annexe, maison de justice et du droit et lieu de permanences de nombreux services et associations, la maison du citoyen symbolise la volonté d'assurer l'égalité d'accès au service public.

Place Jean-Prévost | 76 800 Saint-Étienne-du-Rouvray



Saint-Etienne-du-Rouvray

Maison du citoyen



Pour les habitants du plateau du Madrillet, elle représente une véritable mairie de proximité.

La maison du citoyen propose l'accès à un certain nombre de services municipaux décentralisés.

Papiers, démarches : le service des affaires générales

Le service des affaires générales propose les services suivants :

- *carte d'identité*
- *passport,*
- *autorisation de sortie du territoire,*
- *recensement militaire,*
- *certificat d'hérédité,*
- *demandes de duplicata de livret de famille,*
- *inscription sur les listes électorales,*
- *légalisation de signature,*
- *inscription scolaire,*
- *inscription en centre de loisirs, centre de vacances et mini-séjour,*
- *dossiers de bourses communales,*
- *attestations d'accueil.*

L'accueil délivre différents imprimés tels les certificats de cession et les certificats d'immatriculation de véhicule, les demandes de duplicata de permis de conduire, les demandes de médailles du travail, les demandes de bourses départementales, les dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (Apa). Il gère les déclarations d'objets perdus ou trouvés.

De même, les habitants peuvent inscrire les enfants au service de restauration scolaire et y régler la facture.

Ils peuvent également s'inscrire au service d'animation municipale des personnes âgées.

Un relais pour l'aide sociale

Le centre communal d'action sociale y trouve un relais important. La maison du citoyen dispense différentes aides, notamment l'aide à la restauration scolaire.

Logement, la bonne adresse

Côté logement, la maison du citoyen permet de déposer les demandes. Elle instruit les dossiers de fonds de solidarité logement.

Hygiène et environnement : un lieu ressource

La maison du citoyen assure la distribution de sacs de déchets verts et de tri sélectif ou encore la remise de kits et de recharges pour les déjections canines, ainsi que les produits souricides.

Enfin, la maison du citoyen est un équipement public et fonctionnel dans un quartier qui vit d'importantes mutations. La municipalité entend ainsi développer toujours plus les liens avec les habitants par des services de proximité à l'écoute des préoccupations et évoluant en fonction des besoins de tous.

Maison de justice et du droit

Le droit et la justice à portée de tous

La maison de justice et du droit installée à la maison du citoyen offre aux habitants les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires. **Issue d'un partenariat entre la Ville et le ministère de la Justice,** c'est un service public **gratuit** et **confidentiel**. La maison de justice vous accueille, vous aide et vous informe sur vos droits et obligations.

Un greffier assure la liaison avec le tribunal de grande instance.

La maison de justice facilite l'accès au droit par la présence de permanences d'avocats, notaires, huissiers, juristes spécialisés et permet de résoudre à l'amiable les litiges de la vie quotidienne. Elle accueille et apporte un soutien lorsque vous êtes victime.



Maison du citoyen

Maison de justice et du droit

Permanences gratuites

Avocats

Consultations juridiques sur rendez-vous en mairie centre et à la maison du citoyen.

Notaires

Consultations sur rendez-vous (succession, partage de communauté, création d'entreprise...).

Huissiers

Consultations sur rendez-vous (recouvrements de pensions alimentaires ou de créances, litiges de consommation...).

Conciliateur de justice

Règlement amiable des litiges (voisinage, litige avec un professionnel...) ou litiges d'ordre civil.

[Sur rendez-vous.](#)

Délégué du médiateur de la république

Règlement des litiges entre les particuliers et une administration ou un service public (Caf, Pôle emploi, préfecture...).

[Sur rendez-vous.](#)

Service de médiation familiale

Permanences d'information et d'entretiens assurées par l'association TRIALOGUE pour les personnes en séparation et divorce : recherche de solutions concrètes négociées, permettant d'organiser la séparation. Accueil des grands-parents en rupture de lien avec les petits-enfants.

[Sur rendez-vous.](#)

Centre d'information sur le droit des femmes et de la famille (CIDFF)

Droit des femmes : Informations juridiques, administratives et sociales sur le droit des femmes. **Droit des étrangers :** concernant toute question de droit des étrangers. Permanence juridique.

[Consultation sur rendez-vous.](#)

La Halde

Information et accompagnement des victimes de discriminations.

[Sur rendez-vous.](#)

Union départementale des associations familiales (Udaf)

Informations aux familles sur les mesures de protection.

[Sur rendez-vous.](#)

Association de l'aide familiale populaire (AAFP)

Permanence d'information sur les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées.

Tous les lundis et mercredis de 14 heures à 17 heures.

Association tutélaire des majeurs protégés (ATMP)

Suivi des tuteurs familiaux. [Sur rendez-vous.](#)

Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath)

Renseignements, conseils, défense de vos droits en matière d'accident ou de maladie.

1^{er} lundi de chaque mois de 9 heures à 12 heures.

Association départementale pour l'information sur le logement (Adil)

Droits et obligations en matière d'habitat.

[Consultations sur rendez-vous.](#)

Centre départemental de l'amélioration de l'habitat (Cdah)

Permanence d'information sur la réhabilitation ou amélioration du confort de votre habitation, en direction des propriétaires ou locataires. Informations complémentaires auprès du guichet unique - Tél. : 02 32 95 83 94. 2^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 heures.

Caisse d'allocations familiales

Tous les mardis de 13 h 30 à 16 h 30.

Pas de permanence en juillet et août.

Impôts

Le 2^e lundi de chaque mois de 14 heures à 16 heures.

Inspection du travail

Contact par l'intermédiaire de la maison de justice.

Protection judiciaire de la jeunesse

Contact par l'intermédiaire de la maison de justice.

Aide à la rédaction de courriers administratifs, imprimés



Permanences du greffier

À la mairie de Grand-Quevilly

Le 2^e et 4^e mardi de chaque mois de 13 h 30 à 17 heures.
Pour les rendez-vous, contacter le : 02 35 68 93 00.

À la mairie de Grand-Couronne

Le 3^e mardi de chaque mois de 9 heures à 12 heures.
Pour les rendez-vous, contacter le : 02 32 11 53 53.

Au centre social Saint Julien de Petit-Quevilly

Le 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 13 h 30 à 17 heures.
Pour les rendez-vous, contacter le : 02 32 81 90 14.